



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

PROJET DU RAPPORT DE SURVEILLANCE COMMERCIALE

NIGER 2025

Décembre 2025

Présentation du Ministère du Commerce et de l'Industrie

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie du Niger est chargé, aux termes du décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et du Ministre Délégué, en relation avec les Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de commerce et d'industrie, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

De ce fait, il joue un rôle central dans l'organisation entre autres du commerce dans le pays en s'alignant également sur les politiques commerciales de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et en s'intégrant aux accords internationaux du commerce comme les Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Ainsi, la vision du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Niger est celle d'« **Un secteur privé moderne, dynamique, compétitif, respectueux de l'environnement et source de création de richesses et d'emplois pour le Niger à l'horizon 2035** ».

Son objectif global est de contribuer au développement des bases de production pour la souveraineté économique.

L'objectif spécifique est de développer un secteur privé dynamique créateur de richesse, pourvoyeur d'emplois et respectueux de l'environnement à travers :

- la promotion des échanges commerciaux du Niger ;
- *L'approvisionnement régulier du Niger ;*
- la création d'un environnement favorable aux affaires et au développement des MPME /MPMI au Niger en particulier à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le développement de l'industrie ;
- ainsi que l'amélioration de la gouvernance du secteur et des capacités techniques et opérationnelles des structures du Ministère.

En appui à ses missions et conformément au décret n°2023-086/P/CNSP/MC/I du 09 septembre 2023, le Ministère en charge du Commerce du Niger est organisé ainsi qu'il suit et comprend :

- l'administration centrale ;
- les services rattachés, les Etablissements Publics, les Sociétés d'Etat et les Sociétés d'Economie Mixte ;
- les programmes et les projets publics ;
- les Services déconcentrés ou extérieurs.

❖ L'administration centrale comprend :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- les Directions Générales (04) et les Directions Techniques Nationales (13)
- les Directions Nationales Transversales (06) ;
- les Organes Consultatifs ;
- les Administrations de Mission.

❖ Des services rattachés :

- le secrétariat permanent en charge de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA) ;
- L'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UMOCIR)

Et enfin, des structures autonomes sous tutelle Qui sont :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), créée par la Loi N°2015-57 du 02 décembre 2015 ;
- la Société le Riz du Niger (RINI), créée le 03 janvier 1967 ;
- l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), créé suivant la loi N°70-17 du 27 août 1970 qui a été révisée par l'ordonnance n°88-39 du 30 juin 1988 puis modifiée et complétée par la loi 2009-10 du 06 mai 2009 ;
- la Nigérienne de Transit (NITRA), créée en juillet 1974 par l'état du NIGER ;
- l'Agence nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) ;
- l'Agence Nationale de Propriété Industrielle et de la Promotion de l'innovation (AN2PI) ;
- le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie du Niger (BRMN) ;
- la Société de Construction et de Gestion des Marchés (SOCOGEM) créée le 20 octobre 1985 et le grand marché de Niamey est mis en concession par convention en date du 20 décembre 1986 ;
- la Société de Gestion et d'Exploitation du Marché de Maradi (SOGEMMI) créée en juin 2015, l'exploitation du marché est mise en concession par convention en date du 27 janvier 2016 ;
- la Société de Gestion du Marché Dolé de Zinder (SOGEMAZ en création), l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 9 mars 2021 ;
- la Société de Gestion de Marché Moderne de l'Ader (SOGEMMA en création).
- ❖ Les Programmes et les Projets Publics :
 - le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et de l'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ), en cours d'instruction ;
 - le Projet d'Assistance Technique aux Entreprises des Jeunes (PATEJ) ;
 - le Programme de développement de l'Entrepreneuriat Local phase II (PROMEL-II) de la Coopération Suisse ;
 - le Projet IDEE Jeunes de la Coopération Italienne.
- ❖ Des services déconcentrés ou extérieurs :
 - les Directions Régionales du Commerce et de l'Industrie ;
 - les Directions Départementales du Commerce et de l'Industrie (non encore opérationnelles) ;
 - les Postes d'Attachés Commerciaux (à date, un seul poste existe : celui de Genève).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES FIGURES.....	10
RESUME ET RECOMMANDATIONS.....	11
2.1 Situation sociodémographique	14
2.2 Situation socioéconomique.....	14
2.3 Programmes/Plan de développement économique	14
3.1 Echanges commerciaux de biens.....	15
3.1.1 Evolution des échanges commerciaux	15
3.1.2 Echanges intracommunautaires	17
3.1.3 Echanges extracommunautaires	20
3.1.4 Echanges commerciaux sur les filières prioritaires	25
3.1.5 Autres indicateurs du commerce	26
3.2 Commerce des services.....	27
3.2.1 Evolution des échanges commerciaux des services	27
3.2.2 Développements récents en matière de commerce des services	27
4. MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	27
4.1 Etat de la mise en œuvre des recommandations du dernier rapport	27
4.2 Application du Tarif Extérieur Commun (TEC)	29
4.3 Mise en œuvre des mesures complémentaires de taxation.....	30
4.4 Mise en œuvre des mesures d'accompagnement au TEC	30
4.4.1 Le Code des douanes	31
4.4.2 La Valeur en douane/Valeur transactionnelle.....	31
4.4.3 Les prélèvements additionnels au TEC (autres que taxes intérieures).....	31
4.4.4 Règlements des différends	32
4.4.5 Programme de vérification des importations (PVI).....	32
4.4.6 Règles en matière d'exonérations douanières	32
4.5 Mise en œuvre du régime préférentiel de la libre circulation des marchandises	32
4.5.1 Conformité de l'application des règles.....	32
4.5.2 Gestion des certificats d'origine.....	32
4.5.3 Utilisation d'instruments douaniers, procédures douanières et interconnexion	33
4.6 Documents exigés dans la procédure des échanges commerciaux	33
4.6.1 Documents exigés à l'importation	33
4.6.2 Documents exigés à l'exportation	33

4.7	Application des textes communautaires relatifs aux échanges des services et au droit d'établissement	34
4.8	Fiscalité intérieure perçue au cordon douanier	34
4.8.1	Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	34
4.8.2	Droits d'Accises.....	34
4.8.3	Taxe Unique Spécifique sur les Produits Pétroliers (TSUPP)	34
4.8.4	Autres fiscalités intérieures perçues au cordon douanier	34
4.9	Mesures restrictives au commerce	34
4.10	Mesures sanitaires et phytosanitaires	35
4.11	Etat de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges	35
4.11.1	Mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges	35
4.12	Libre circulation des personnes.....	36
4.13	Concurrence (Etat des activités de régulation du marché)	36
5.	MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS COMMERCIAUX	37
5.1	Mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges	37
5.2	Mise en œuvre de l'APEI	37
5.3	Mise en œuvre de la ZLECAF	37
5.4	Développement du commerce électronique	37
5.5	Échanges commerciaux entrant dans le cadre d'autres accords commerciaux	38
5.5.1	Chine	38
5.5.2	Maroc.....	38
5.5.3	Inde.....	38
6.	IMPACT FISCAL.....	38
6.1	Impact global sur les recettes publiques	38
	Source : MEF/DGI/DEP/SF	38
6.2	Impôts et taxes perçus au cordon douanier sur recettes fiscales totales avec une norme <= 45%	39
6.3	(DD+RS) / PIB nominal.....	39
6.4	(DD+RS) /recettes fiscales	39
6.5	Impact sur les recettes de taxation indirecte interne	40
6.5.1	Recettes fiscales intérieures sur recettes sur commerce extérieur avec une norme >=1,5%	40
6.5.2	(TVA + Accises) / PIB nominal	40
6.5.3	(TVA + Accises) / recettes fiscales	40
6.6	Impact sur la transition fiscale	41
6.6.1	(TVA + Accises) / (DD+RS)	41
6.6.2	Ensemble de recettes fiscales hors (DD+RS) / ensemble des recettes fiscales	41
7.	Conclusion et recommandations.....	41

7.1	Conclusion.....	41
7.2	Recommandations.....	41

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACR	Accords commerciaux régionaux
ADA	Autres Droits d'accise
AES	Alliance des Etats du Sahel
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
AN2PI	Agence Nationale de Propriété Industriel et de la Promotion de l'innovation
ANMC	Agence nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification
APE	Accord de Partenariat Economique
APEI	Accord de Partenariat Economique Intérimaire
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BDSM	Base de Données de la Surveillance Multilatérale
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie du Niger
BSC	Bordereau de suivi des cargaisons
BSTR	Bordereau de suivi du trafic routier
CCD	Code Communautaire des Douane
CCIN	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Niger
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CN	Chine
CNFE	Comité National sur la Facilitation des Echanges
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CO	Certificat d'Origine
COTECNA	Nom de la compagnie de transit et d'expertises commerciales
CTR	Carnet de transit routier
DABA	Droit d'Accise sur les boissons alcoolisées
DD	Droit de Douane
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
Div.TD	Division des Techniques Douanières
DR/CD	de la Direction de la Règlementation et de la Coopération Douanière
F.O.B	Free On Board
FCFA	Fran de la Communauté Financière d'Afrique
FG	Fonds de garantie
FONAF	Forum National pour l'Autonomisation des Femmes et des jeunes
FR	France
FVC	Frais de vente des Chemises Cartonnées
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord Général sur le Commerce et les Tarifs Douaniers)
GTR	Groupe de Travail Restreint
GUCE	Guichet unique du Commerce Extérieur
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDEE	Projet « Initiatives pour le développement de l'entreprise »
IN	Inde
INS	Instituts Nationaux de la Statistique
ISB	Impôt sur les Bénéfices
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
Km²	Kilomètre carré
M	Importations
MC/I	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Mds	Milliards
MEF/DGI/DEP/SF	Ministère de l'Economie et des Finances
MY	Malaisie
NG	Nigéria
NG	Nigéria

NITRA	La Nigérienne de Transit
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OPVN	Office des Produits Vivriers du Niger
PATEJ	Programme d'Assistance Technique aux Entreprises des Jeunes
PCC	Politique Commerciale Commune
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDAJ	Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et de l'Innovation Technologique et Financière au Niger
PIF	Prélèvement pour Incivisme Fiscal
PROMEL II	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Local phase II
PVI	Programme de Vérification des Importations
RGN	Redevance GUCE Niger
RI	Redevance Informatique
RINI	La Société le Riz du Niger
RS	Redevance statistique
RSC	Rapport de Surveillance Commerciale
RSC	Redevance Scanner
SG	Singapour
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SISIC	Système Informatisé de suivi des Impôts et des Contribuables
SOCOGEN	Société de Construction et de Gestion des Marchés
SOGEMAZ	Société de Gestion du Marché Dolé de Zinder
SOGEMMA	Société de Gestion de Marché Moderne de l'Ader
SOGEMMI	Société de Gestion et d'Exploitation du Marché de Maradi
SONIBANK	Société Nigérienne des Banques
T1	Document de transit Électronique
TC	Taux de Couverture
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TD	Tchad
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TFR	Taxe Forfaitaire pour la réexportation des cigarettes
TH	Thaïlande
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSC	Taxe Spécifique sur les Cigarettes
TSUPP	Taxe Unique Spécifique sur les Produits Pétroliers
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVI	Taxe pour la vérification des importations
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOCIR	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
X	Exportations
ZLECAf	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Profil des échanges communautaires du Niger sur la période 2020-2024	16
Tableau 2: Courant d'exportations et d'importation entre le Niger et les Autres Etats de l'UEMOA en milliards de FCFA.....	17
Tableau 3 : Principaux produits exportés du Niger dans l'espace UEMOA (%) en 2024	17
Tableau 4 : Principaux produits importés de l'espace UEMOA (%) en 2024	18
Tableau 5 : Principaux produits exportés/importés en intracommunautaires selon le type de produits sur la période 2020-2024	20
Tableau 6 : Informations sur le nombre d'entreprises et de produits agréés du Niger	20
Tableau 7: Principaux partenaires commerciaux du Niger en termes d'exportations et d'importations extra UEMOA.....	21
Tableau 8 : Répartition des échanges commerciaux extracommunautaires du Niger selon la zone économique (%)	21
Tableau 9: Répartition des échanges commerciaux du Niger selon les régions géographiques du monde (%)	22
Tableau 10 : Principaux produits du Niger exportés hors de l'espace UEMOA (%) [10 principaux produits] en 2024	23
Tableau 11 : Principaux produits du Niger importés en dehors l'espace UEMOA (%) en 2024	23
Tableau 12 : Principaux produits exportés/importés en extracommunautaires selon le type de produits sur la période 2020-2024	24
Tableau 13: Importations et exportations intracommunautaires des filières prioritaires en milliards FCFA	25
<i>Tableau 14: Importations et exportations intracommunautaires des filières prioritaires en tonnes.....</i>	25
Tableau 15:Évolution de la balance des services de 2020 à 2024 (Montants en millions de F CFA).....	27
Tableau 16: Etat de mise en œuvre des recommandations 2023.....	27
Tableau 17:Etat de mise en œuvre des recommandations 2024.....	29
Tableau 18:Tableau 18: Conformité dans l'application du TEC	30
<i>Tableau 19 : Etat de l'application du TEC (A3) 2016/2017</i>	30
<i>Tableau 20 : Etat de l'application du TEC (A4) 2016/2017</i>	31
Tableau 21: Prélèvements additionnels au TEC	31
Tableau 22: Recettes de la TVA de 2020 à 2024	34
Tableau 23: Droits d'accises de 2020 à 2024	34
Tableau 24: TSUPP de 2020 à 2024	34
Tableau 25: Autres fiscalités intérieures perçues au cordon douanier de 2020 à 2024.....	34
Tableau 26: Evolution des échanges avec la Chine de 2020 à 2024.....	38
Tableau 27: Evolution des échanges avec le Maroc de 2020 à 2024.....	38
Tableau 28: Evolution des échanges avec l'Inde de 2020 à 2024	38
Tableau 29 : Evolution de l'impact des recettes publiques de 2019 à 2024	38
Tableau 37 : Tableau 30:Part de TVA+ Accises par rapport au PIB	40
Tableau 38 : Tableau 31:Part de TVA+ Accises par rapport au RF	40
Tableau 38 : Tableau 32: Part de TVA+ Accises par rapport au RF	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du PIB nominal par tête du Niger de 2015 à 2024.....	16
Figure 2 : Parts dans les échanges totaux de marchandises, Niger, 2020-2024.....	18
Figure 3 : Parts des échanges intracommunautaires des filières prioritaires dans les échanges.....	28
Figure 4 : Evolution du taux de couverture de 2020 à 2024.....	28
Figure 5 : Evolution du taux d'ouverture de 2020 à 2024.....	29

RESUME ET RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale de l'Union, la Commission de l'UEMOA élabore chaque année un rapport dénommé « Rapport Régional sur la Surveillance Commerciale ». Ledit rapport est, en effet, une synthèse des rapports nationaux élaborés par les pays membres de l'Union.

Le présent document est le Rapport 2025 du Niger sur la Surveillance Commerciale élaboré par le Groupe de Travail Restreint (GTR) composé des représentants de toutes les structures nationales impliquées dans la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union.

Le Rapport 2025 sur la Surveillance Commerciale du Niger est élaboré dans un contexte national et international complexe, marqué par une **forte inflation mondiale**, des **tensions géopolitiques** (conflits russo-ukrainien, israélo-palestinien, Iran) et des **réformes économiques majeures** chez les partenaires, notamment le Nigéria. Au plan national, l'avènement du CNSP, les **sanctions économiques** régionales de l'UEMOA/CEDEAO et le retrait subséquent de la CEDEAO ont considérablement **perturbé les chaînes d'approvisionnement** et les flux commerciaux du Niger en 2023.

Ce rapport fait l'état des lieux de la situation socio-économique, du profil commercial, de la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale de l'UEMOA, de l'impact fiscal et l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport régional 2024, dans l'optique du **Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029**. La vision du Ministère du Commerce et de l'Industrie demeure celle d'un « **secteur privé moderne, dynamique, compétitif, et source de création de richesses et d'emplois** » pour la souveraineté économique.

1. Constats Clés du Rapport

- **Croissance Économique Résiliente** : malgré le choc des sanctions, l'économie nigérienne affiche une résilience notable. Le taux de croissance économique provisoire pour 2024 est estimé à **8,1%** (contre 2,3% en 2023), porté principalement par une hausse de **16,1%** du secteur primaire. Le **PIB nominal par tête** est passé de 372 447 FCFA en 2023 à 405 131 FCFA en 2024. L'**inflation** reste cependant élevée à **7,7% en 2024**.
- **Changement du Profil Commercial** : la structure des échanges s'est adaptée aux nouvelles réalités.
 - Les **échanges commerciaux totaux avec l'UEMOA** ont augmenté, passant de 130,4 Mrds FCFA en 2023 à **153,8 Mrds FCFA en 2024**, mais leur part dans le total des échanges est restée volatile.
 - Les **exportations** vers l'UEMOA ont fortement progressé de 60,5% (62,2 Mrds à **99,8 Mrds FCFA**), tandis que les **importations** de l'UEMOA ont baissé de 20,8% (68,2 Mrds à **54,0 Mrds FCFA**).
 - Le **Taux de Couverture (TC)** s'est amélioré.
- **Adaptation Réglementaire et Stratégique** :
 - la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale de l'UEMOA (TEC, PVI, etc.) s'est poursuivie, malgré la réorientation stratégique vers de **nouveaux accords commerciaux bilatéraux** et l'**intégration à l'Alliance des États du Sahel (AES)**.
 - le Ministère a intensifié ses efforts dans la **promotion des produits locaux** ("Mois du Consommer Local", FONAF) et le **renforcement des structures clés** (RINI, OPVN) pour réduire la dépendance aux importations et garantir la sécurité alimentaire.
- **Impact Fiscal** : la transition fiscale se consolide. En effet le ratio $(TVA + Accise)/(DD+RS)$ a connu une progression constante depuis 2020, passant de 2,7 % en 2020 à 3,4% en 2024.

2. Recommandations Phares

- a. **Réorienter l'Intégration Commerciale** : accélérer la mise en œuvre du cadre commercial de l'**AES** et tirer pleinement parti de la **ZLECAf**, en définissant une liste d'offres de services et de biens prioritaires.

- b. **Faciliter les Échanges et Réduire les Coûts** : harmoniser les procédures douanières avec les nouveaux partenaires et renforcer les actions de l'Observatoire des Pratiques Anormales pour éliminer les goulots d'étranglement logistiques (Exemple : pérenniser l'interconnexion douanière).
- c. **Renforcer la Souveraineté Économique** : mettre en œuvre les mécanismes incitatifs du PRR pour le développement des **pôles agro-sylvo-pastoraux industriels**, en s'assurant que les PME/PMI bénéficient d'un accès privilégié aux financements et aux marchés publics.

1. INTRODUCTION

Le rapport 2025 du Niger sur la surveillance commerciale est élaboré dans un contexte marqué, sur le plan international et régional, par la persistance d'une forte inflation qui a eu pour conséquence l'augmentation des coûts de production des entreprises et la détérioration du pouvoir d'achat des consommateurs. Cette situation est sous-jacente d'une part aux tensions géopolitiques qui ont accentué le durcissement des conditions post COVID-19, du financement international, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et la volatilité des marchés des matières premières, freinant ainsi l'économie mondiale. Et d'autre part, par la situation née des restrictions et réformes économiques intervenues au Nigéria voisin, principal partenaire commercial du Niger et surtout l'insécurité au Sahel qui continue d'entraver les échanges commerciaux entre les pays.

Notons que cette situation s'est encore aggravée avec les inondations intervenues en 2023 en Inde, au Pakistan et en Chine impactant considérablement sur l'approvisionnement notamment en riz.

Sur le plan national, il faut noter, la persistance de l'insécurité pendant plus d'une décennie, l'avènement, le 26 juillet 2023 du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), en réaction duquel l'UEMOA et la CEDEAO ont pris des sanctions injustes, iniques, illégales, illégitimes et inhumaines, notamment financières et économiques, à l'encontre du Niger. Ce qui a empiré, avec la fermeture des frontières avec le Nigéria et le Bénin, la situation humanitaire déjà délétère et conduit à la création de l'Alliance et la Confédération des Etats du Sahel (AES), respectivement le 16 septembre 2023 et le 6 juillet 2024, regroupant les pays du Liptako Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger). Ainsi, suite aux comportements irresponsables de la CEDEAO manipulée par certaines puissances impérialistes, les Autorités nigériennes ont annoncé dans un communiqué conjoint du 28 janvier 2024, le retrait sans délai du pays de ladite organisation à l'instar du Burkina Faso et du Mali.

Pour assurer la souveraineté économique du Niger et ce conformément à la vision du Président de la République, le Gouvernement a élaboré et adopté un plan de développement intitulé « Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029 ». A travers ce nouveau programme, les Autorités comptent donner une nouvelle orientation au pays. Ce plan comprend quatre (04) axes stratégiques à savoir : i) le Renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ; ii) la Promotion de la bonne gouvernance ; iii) le Développement des bases de production pour la souveraineté économique ; et en fin, iv) l'Accélération des réformes sociales. Pour la mise en œuvre du PRR, des lettres de mission ont été adressées à chaque membre du Gouvernement, reflétant et comportant la vision et les attentes du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) dans leurs domaines respectifs

Au niveau ministériel, l'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la lettre de mission du Ministre du Commerce et de l'Industrie où d'importantes actions et réformes ont été menées dans le cadre de la promotion des produits locaux ; de renforcement de l'approvisionnement régulier du marché intérieur en produit de grande consommation par la surveillance de la commercialisation de la production nationale ; la lutte contre la vie chère ; la veille pour la protection des consommateurs ; la mobilisation des investisseurs ; etc.

Le présent rapport de surveillance commerciale intervient dans le cadre du suivi annuel de la mise en œuvre nationale des instruments de la politique commerciale de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au titre de l'année 2025 et est structuré comme suit :

- Situation socio-économique du Niger ;
- Profil commercial ;
- Mise en œuvre des instruments de la politique commerciale y compris l'impact fiscal ; et en fin
- Etat de mise en œuvre des recommandations issues du rapport régional 2024.

2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

2.1 Situation sociodémographique

Le Niger a une superficie de 1 267 000 km² et une population estimée 26 312 034 d'habitants en 2024 soit une densité de population de 21 hab./km². Il connaît une forte croissance démographique, avec un taux de croissance annuel moyen intercensitaire de la population qui est estimé à 3,7% en 2024. La fécondité des femmes nigériennes demeure élevée car l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'établit à 6,8 enfants en 2024. Par ailleurs, le taux brut de mortalité s'est établi à 6,4 et l'espérance de vie à la naissance au Niger à 66,1 ans en 2024.

2.2 Situation socioéconomique

Le taux d'inflation est ressorti à 7,7% en 2024 contre 3,0% en 2023. Les données provisoires ou les estimations du PIB, indiquent un taux de croissance économique de 8,1% en 2024 contre 2,3% en 2023. Toutefois, avec les mesures prises par le Gouvernement dans la cadre de la lutte contre la vie chère, le taux d'inflation va certainement connaître une amélioration positive en 2025.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) nominal enregistre une hausse de 12,8%, passant de 9 448,8 milliards de F CFA en 2023 à 10 659,8 milliards en 2024. Le PIB nominal par tête passe de 372 447 F CFA en 2023 à 405 131 F CFA en 2024.

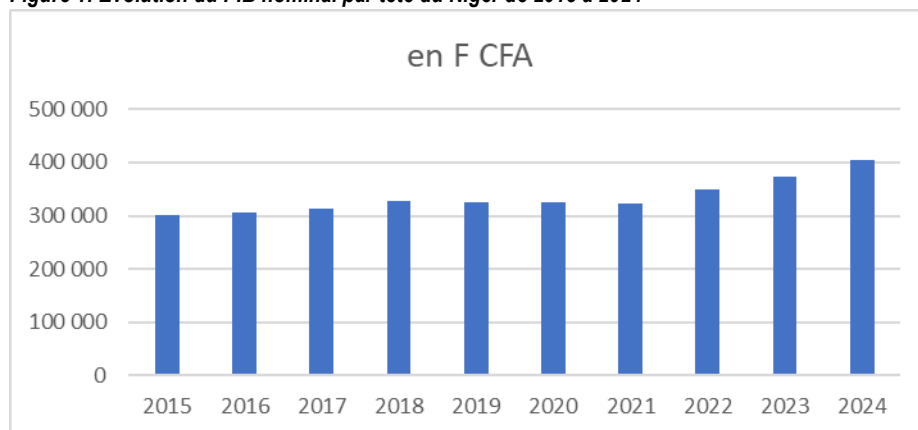
Le secteur primaire, qui constitue le principal moteur de la croissance économique, enregistre une hausse de 16,1% en 2024 contre une hausse de 7,2% en 2023. Il représente 38,2% du PIB nominal en 2024 contre 37,1% en 2023.

Le secteur secondaire représente 20,9% du PIB nominal en 2024 contre 20,4% en 2023. Il enregistre une hausse de 15,5% en 2024 contre 15,3% en 2023.

Le secteur tertiaire enregistre une progression de 5,5% en 2024 contre une régression 0,1% en 2023. Il représente 33,5% du PIB nominal en 2024 contre 35,8% en 2023.

Les investissements directs étrangers (IDE) s'établissent à 622,1 milliards en 2023 contre 602,5 milliards en 2022.

Figure 1: Evolution du PIB nominal par tête du Niger de 2015 à 2024



Source : Institut National de la Statistique (INS)

2.3 Programmes/Plan de développement économique

Au Niger, l'essor du commerce occupe une place de choix dans le Programme de la Refondation de la République (PRR), au niveau notamment de son axe stratégique 3 « Développement des bases de production pour la souveraineté économique » où le commerce est identifié, en sus de l'intensification de la production et la transformation des produits locaux, comme moyen de quête de souveraineté alimentaire et économique du pays.

En rappel, depuis l'avènement du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et les Assises Nationales, le document cadre de politique économique au Niger est le Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029, adopté par Décret N°2025-582/PRN du 11 octobre 2025, qui vise à impulser un développement endogène du pays sous la bannière de la Refondation de la République et la quête de la souveraineté nationale.

Ainsi, dans le domaine du commerce, le PRR 2025-2029 met l'accent sur (i) le renforcement de la diplomatie économique ; (ii) le renforcement des appuis spécifiques aux PMI/PME ; (iii) la création d'un environnement favorable au développement des industries de transformation des produits du secteur Agricole dans les principales zones de production ; (iv) la mise en place des mécanismes incitatifs pour la commercialisation des produits du secteur Agricole, y compris les préférences pour la demande publique et l'instauration des barrières de protection des investisseurs au Niger ; (v) le renforcement du climat des affaires à travers des approches innovantes et adaptées à la réalité économique du Niger ; (vi) la promotion de la compétitivité des produits « made in Niger » sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ; (vi) le renforcement des capacités de résilience des populations faces aux situations de choc ; et (vii) le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes leur permettant d'exploiter efficacement des opportunités économiques conformes aux besoins du marché.

Pour ce faire, une lettre de mission axée sur quatre orientations a été adressée au Ministre du Commerce et de l'Industrie, mise en œuvre à travers les quatre (04) programmes budgétaires du ministère. Ces orientations sont :

- Définir des mesures pour améliorer l'attractivité du Niger aux investisseurs nationaux et internationaux ;
- Développer des stratégies innovantes de commercialisation en vue de faciliter l'écoulement des produits agropastoraux, en mettant l'accent sur le marché national et les opportunités qu'offre la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ;
- Soutenir la création des pôles agro-sylvo-pastoraux industriels pour la transformation des produits agricoles, visant à valoriser les cultures industrielles et réduire les importations ;
- Mettre en place un cadre approprié de mesure des résultats et d'appréciation de la performance des actions du Ministère.

En termes de mise en œuvre sur la période sous revue, d'importantes réalisations ont été enregistrées notamment : (i) en matière de promotion de la destination Niger pour les investisseurs avec l'organisation et la participation à d'importants fora et la conduite de plusieurs missions internationales de haut niveau ainsi que l'amélioration du climat des affaires avec l'approfondissement du Dialogue Public-Privé ; (ii) l'appui aux entreprises avec la formation de 4 759 chefs d'entreprise et porteurs de projets ; (iii) la promotion des produits locaux à travers entre autre l'organisation de la 6ème édition du Mois du Consommer Local et l'appui à l'organisation de la 9ème édition du Forum National pour l'Autonomisation des Femmes et des Jeunes (FONAF) et la 9ème édition du Salon professionnel 100% made in Niger ; (iv) le renforcement des capacités de la Société le Riz du Niger (RINI) et de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) ; pour d'une part, réduire la dépendance aux importations, garantir la sécurité alimentaires et assurer la rémunération juste et l'écoulement de la production nationale d'autre part.

On note également la poursuite des efforts en matière (v) de promotion de la concurrence ; (vi) de protection du droit des consommateurs ; (vii) la facilitation des échanges commerciaux avec notamment plusieurs accords commerciaux bilatéraux et la poursuite de l'intégration au commerce dans l'espace confédéral de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

3. PROFIL COMMERCIAL DES BIENS ET SERVICES

3.1 Echanges commerciaux de biens

3.1.1 Evolution des échanges commerciaux

Les échanges commerciaux (exportation et importation) du Niger avec les pays de l'UEMOA ont connu une hausse en valeur, en 2024. En effet, ils se sont établis à 253,8 Mrds en 2024 contre 130,4 Mrds en 2023. On observe une augmentation de la part de ces échanges par rapport à l'ensemble des échanges commerciaux du Niger avec 5,8% en 2023 contre 10,1% en 2024.

Les importations du Niger originaires des pays de l'UEMOA s'établissent à 68,2 Mrds en 2023 contre 54,0 Mrds en 2024, soit une baisse de 20,8%. Elles représentent ainsi 3,5% du total des importations du pays en 2023 contre 3,9% en 2024.

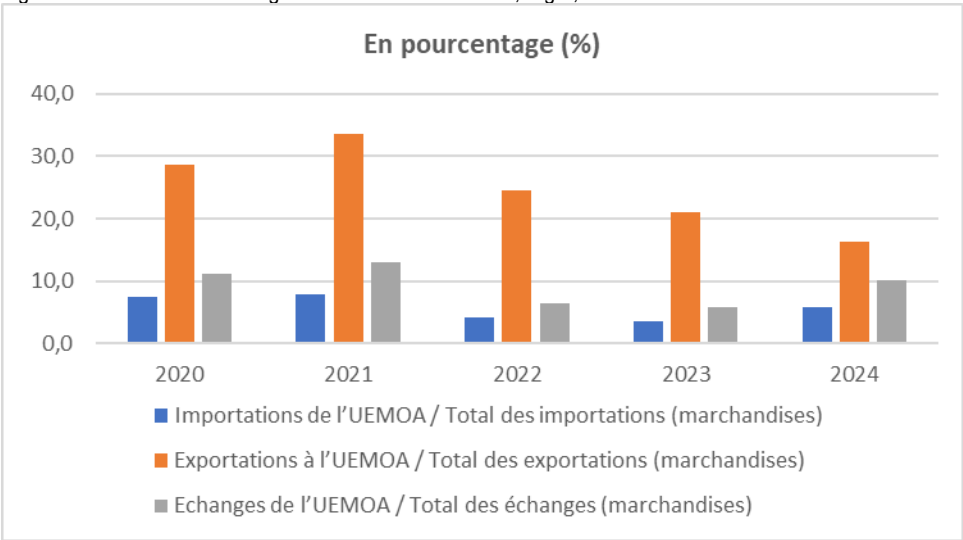
Les exportations du Niger vers les pays de l'UEMOA s'établissent à 62,2 Mrds en 2023 contre 99,8 Mrds en 2024, soit une hausse de 60,5%. Elles représentent 21,0% du total des exportations du pays en 2023 contre 16,3% en 2024.

Tableau 1: Profil des échanges communautaires du Niger sur la période 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Marchandises importées (Milliards de FCFA)					
de l'espace UEMOA	135,2	144,5	102,7	68,2	54,0
du reste du monde	1 694,7	1 669,1	2 371,4	1 894,8	858,8
Total	1 829,9	1 813,6	2 474,1	1 963,0	912,7
Marchandises exportées (Milliards de FCFA)					
dans l'UEMOA	116,8	146,0	79,0	62,2	99,8
vers le reste du monde	292,0	288,1	243,8	233,9	513,0
Total	408,8	434,1	322,8	296,1	612,9
Marchandises échangées (Milliards de FCFA)					
Avec l'UEMOA	252,0	290,5	181,6	130,4	153,8
Avec le reste du monde	1 986,6	1 957,2	2 615,2	2 128,8	1 371,8
Total	2 238,7	2 247,7	2 796,9	2 259,1	1 525,6
Importations de l'UEMOA / Total des importations (marchandises)	7,4	8,0	4,1	3,5	5,9
Exportations à l'UEMOA / Total des exportations (marchandises)	28,6	33,6	24,5	21,0	16,3
Echanges de l'UEMOA / Total des échanges (marchandises)	11,3	12,9	6,5	5,8	10,1
Taux de variation annuelle du total des marchandises échangées (%)		0,4	24,4	-19,2	-32,5

Source : INS Niger (Données sur le commerce général)

Figure 2: Parts dans les échanges totaux de marchandises, Niger, 2020-2024



3.1.2 Echanges intracommunautaires

3.1.2.1 Partenaires du Niger au sein de l'espace UEMOA

La Côte d'Ivoire, avec 19,0 milliards, soit 35,2%, représente le principal fournisseur du Niger en 2024, suivie du Togo avec 18,5 Mrds (34,3%). Ces deux (2) pays fournissent 69,5% des importations du Niger originaires de l'Union.

En matière d'exportation, le Togo, avec 57,6 milliards de FCFA, soit 57,7% des exportations du Niger vers l'Union, est le premier débouché pour les produits nigériens en 2024. Il est suivi par le Burkina Faso avec 20,4 milliards de FCFA, soit 24,4%). Ces deux (2) pays accueillent 82,1% des exportations du Niger destinées à l'Union. Le poids du Togo et du Burkina Faso s'explique par les exportations des hydrocarbures et des huiles de pétrole brutes.

Tableau 2: Courant d'exportations et d'importation entre le Niger et les Autres Etats de l'UEMOA en milliards de FCFA

Etat membre		2020	2021	2022	2023	2024
EXPORTATIONS						
Burkina Faso		5,6	6,0	13,7	6,3	3,4
Bénin		45,5	55,2	12,8	21,5	20,4
Côte d'Ivoire		0,8	3,5	2,0	2,6	2,4
Guinée-Bissau		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mali		62,2	80,7	49,5	30,8	15,0
Sénégal		1,4	0,2	0,2	0,7	1,0
Togo		1,3	0,4	0,8	0,3	57,6
UEMOA		116,8	146,0	79,0	62,2	99,8
IMPORTATIONS						
Burkina Faso		22,5	27,1	10,7	6,7	3,1
Bénin		16,4	18,9	14,7	10,3	7,2
Côte d'Ivoire		64,0	55,4	42,1	19,3	19,0
Guinée-Bissau		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mali		0,8	1,1	1,0	0,6	0,7
Sénégal		9,6	11,4	10,9	6,7	5,5
Togo		22,0	30,5	23,2	24,5	18,5
UEMOA		135,2	144,5	102,7	68,2	54,0

Source : INS Niger

3.1.2.2 Produits échangés dans l'espace UEMOA

En 2024, les exportations du Niger à destination des pays de l'UEMOA demeurent peu diversifiées et concernent principalement les huiles brutes de pétroles (46,1%) et les hydrocarbures (28,6%) de la valeur totale.

En ce qui concerne les produits échangés entre le Niger et les autres pays de l'UEMOA en 2023, il s'agit des hydrocarbures (78,7%) et des Oignons, échalotes, aux, poireaux et autres légumes (11,2%) de la valeur totale.

Tableau 3 : Principaux produits exportés du Niger dans l'espace UEMOA (%) en 2024

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.	0,0	0,0	0,0	0,0	46,1	46,1	9,2

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 7 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	86,1	90,2	67,3	78,7	28,6	351,0	70,2
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré	0,4	2,5	11,2	11,2	4,0	29,2	5,8
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies.	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	3,9	0,8
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles ; télémètres.	0,0	0,0	0,0	0,1	3,6	3,7	0,7
8429	Boueurs (bulldozers), boueurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autpropulsés.	1,4	0,5	2,3	0,7	2,7	7,7	1,5
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés.	0,0	0,0	0,0	0,2	1,7	1,9	0,4
0713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés.	0,1	0,0	0,6	0,1	1,3	2,1	0,4
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais ; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux ; chasse-neige.	0,0	0,0	0,2	0,0	1,2	1,4	0,3
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises.	0,7	0,1	1,1	0,3	0,8	3,1	0,6
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.	11,4	6,6	17,2	8,7	6,0	49,9	10,0
Autres Produits		0,0	0,0	0,0	0,0	46,1	46,1	9,2
	Total UEMOA	100	100	100	100	100		100

Source : INS NIGER

Selon la nature du produits échangé, les importations du Niger vers les pays de l'UEMOA se concentrent principalement sur les huiles de palme et ses fractions et les préparations pour soupes. En effet, ces deux produits représentent 34,8% de la valeur totale des exportations en 2024 contre 28,9% en 2023.

Tableau 4 : Principaux produits importés de l'espace UEMOA (%) en 2024

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	15,0	16,2	15,5	20,5	19,9	87,2	17,4

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons préparés ; préparations alimentaires composites homogénéisées.	12,1	11,2	17,2	8,3	14,9	63,8	12,8
1005	Maïs	0,2	0,9	0,6	1,6	8,4	11,7	2,3
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés.	1,8	2,4	3,5	1,8	6,8	16,3	3,3
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 7 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	7,9	4,6	1,9	3,1	5,1	22,7	4,5
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	5,0	6,5	6,3	8,7	3,8	30,3	6,1
4412	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.	2,1	2,8	3,3	3,7	3,3	15,3	3,1
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé.	0,2	0,0	0,0	5,2	3,1	8,5	1,7
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3.2, 3.5 ou 3.6) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés p	0,9	0,8	1,2	1,0	2,9	6,8	1,4
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	2,9	3,2	4,3	0,3	2,4	13,2	2,6
	Autres produits	51,8	51,2	46,2	45,7	29,4	224,3	44,9
	Total UEMOA	100	100	100	100	100		100

Source : INS NIGER

Les échanges intracommunautaires du Niger en 2024 (exportations) sont principalement dominés par les produits des industries extractives avec 76,3 Mds et les produits manufacturés 15,4 Mds. En effet, les exportations des produits des industries extractives représentent 76,5% de la valeur totale des exportations du Niger en 2024 contre 79,6% en 2023. Les produits manufacturés représentent 15,4% de la valeur totale des exportations du Niger en 2024 contre 5,8% en 2023

Quant aux importations en 2024, les produits agricoles représentent 65,0% de la valeur totale et celles des produits manufacturés 28,7%.

Tableau 5 : Principaux produits exportés/importés en intracommunautaires selon le type de produits sur la période 2020-2024

	Exportations					Importations				
Nature du produit	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Produits agricoles	7,5	7,9	15,2	8,6	8,0	63,2	66,2	55,0	30,8	35,1
Produits des industries extractives	100,6	124,1	53,2	46,5	76,3	12,0	7,1	4,0	3,9	3,3
Produits manufacturés	8,7	5,2	10,6	3,4	15,4	60,0	58,6	43,3	25,1	15,5
Autres produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
Total UEMOA	116,8	137,2	79,0	58,4	99,8	135,2	132,0	102,7	59,9	54,0

Source INS NIGER

3.1.2.3 Produits agréés du Niger échangés dans l'espace UEMOA

Sur la base des informations disponibles et actualisées, environ cent treize (113) produits émanant de vingt-sept (27) entreprises du Niger ont été agréés au bénéfice du régime de la Taxe Préférentiel Communautaire (TPC) du 1er juillet 1996 au 31 décembre 2024. Seuls deux (2) produits industriels ont été échangés dans l'espace sur les 113 produits. Il est à noter que depuis janvier 2023, un seul produit d'une entreprise a été reconnu originaire au régime de la TPC. Toutefois, les autres produits industriels (05) utilisés dans les échanges communautaires de l'UEMOA sont agréés au Schéma de Libéralisation des Échanges (SLE) de la CEDEAO. Les importations des produits reconnus originaire à la TPC sont estimées, en 2024, à 37.86 en milliards de F. CFA contre 86.13 milliards d'exportations.

Tableau 6 : Informations sur le nombre d'entreprises et de produits agréés du Niger

Etat membre	Nombre d'entreprises agréées		Nombre de produits agréés	
	1996-2024	2024	1996-2024	2024
NIGER	27	00	113	00

Source INS NIGER

Tableau 7 : Evolution des échanges sur les produits agréés

	2020	2021	2022	2023	2024
Exportations de produits agréés (en milliards FCFA)	43,00	42,00	41,10	52,77	86,13
Part des exportations de produits agréés dans les exportations totales dans l'UEMOA (%)	33,53	28,71	49,81	80,29	84,82
Importation de produits agréés en milliards FCFA	103,76	107,44	82,22	49,68	37,86
Part des importations des produits agréés dans les exportations totales dans l'UEMOA (%)	69,31	77,51	77,68	70,34	67,28

Source INS NIGER

3.1.3 Echanges extracommunautaires

3.1.3.1 Principaux partenaires commerciaux hors UEMOA

Les principaux partenaires commerciaux concernant les exportations extracommunautaires du Niger en 2024 sont le Singapour, la Malaisie, le Tchad, la Chine et le Nigéria. Ces cinq (5) pays ont enregistré 90,0% des exportations extracommunautaires du Niger en 2024. Pour ce qui est de la Malaisie et Singapour, il s'agit des exportations du pétrole brut.

Avec 21,9% de l'ensemble des importations extracommunautaires du Niger en 2024, la Chine occupe la première (1^{ère}) place suivie par le Nigéria (13,7%), l'Inde (13,5%), la France (4,7%) et la Thaïlande (3,8%). Ces cinq (5) pays ont fourni 57,6% des importations extracommunautaires du Niger en 2024.

Tableau 7: Principaux partenaires commerciaux du Niger en termes d'exportations et d'importations extra UEMOA

Partenaires à l'exportation	Classement 2024	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
SG:Singapour		0,0	0,0	0,0	0,0	35,9	35,9	7,2
MY:Malaisie		0,0	0,0	0,0	0,0	34,3	34,3	6,9
TD:Tchad		3,5	2,0	2,0	4,5	10,8	22,8	4,6
CN:Chine		0,0	0,1	0,1	0,6	9,9	10,8	2,2
NG:Nigéria		10,1	17,4	18,6	5,1	3,1	54,3	10,9
Autres pays		86,3	80,6	79,2	89,8	6,0	341,9	68,4
Total		100	100	100	100	100		100
Partenaires à l'importation								
CN:Chine		19,7	19,1	24,7	28,5	21,9	113,8	22,8
NG:Nigéria		4,7	7,3	7,7	6,6	13,7	40,0	8,0
IN:Inde		4,5	9,0	10,4	11,6	13,5	48,9	9,8
FR:France		19,4	15,8	21,3	24,5	4,7	85,7	17,1
TH:Thaïlande		6,1	6,4	3,7	1,6	3,8	21,6	4,3
Autres pays		45,7	42,5	32,2	27,2	42,3	189,9	38,0
Total		100	100	100	100	100		100

Source : INS NIGER

Selon les regroupements par zone économique, l'Afrique Hors UEMOA et CEDEAO et la CEMAC étaient les principaux clients du Niger en 2024 avec respectivement 70,3 Mds et 56,1 Mds. Cependant en 2023 c'étaient l'UE27 et CEDEAO hors UEMOA avec respectivement 131,0 Mds et 31,7 Mds.

En ce qui concerne les importations, la CEDEAO (Hors UEMOA) avec 134,8 Mds et l'UE27 (126,0 Mds) étaient les principaux fournisseurs du Niger en 2024. Ces deux (2) zones économiques occupent leur place de meilleurs fournisseurs en 2023 avec 598,0 Mds pour l'UE27 et 149,7 Mds pour la CEDEAO (hors UEMOA).

Tableau 8 : Répartition des échanges commerciaux extracommunautaires du Niger selon la zone économique (%)

Zone économique	Exportation					Importation				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
CEDEAO (Hors UEMOA)	60,2	109,7	70,9	31,7	23,5	122,6	170,2	222,3	149,7	134,8
Afrique hors UEMOA et CEDEAO	28,2	21,0	19,6	19,5	70,3	48,4	55,3	68,7	43,0	57,2
CEMAC	10,5	5,8	5,0	10,5	56,1	0,5	0,4	0,1	0,1	2,0
UE27	99,7	98,6	84,4	131,0	1,6	559,7	460,7	741,3	598,0	126,0
ALÉNA	40,5	24,0	21,4	0,1	1,0	198,4	147,5	108,0	54,6	31,6
SADC	4,9	13,3	13,8	8,6	0,1	8,0	8,2	17,0	4,1	3,7
UMA	12,0	1,4	0,8	0,4	12,5	36,0	39,5	46,8	33,2	42,6

COMESA	0,9	0,9	0,1	0,1	12,2	4,4	7,3	4,9	5,7	9,9
Rappel du volume des échanges extracommunautaires en milliards FCFA										

Source : INS NIGER

La répartition des échanges commerciaux du Niger selon les régions géographiques fait ressortir une concentration des échanges avec les pays du groupement « Asie-Pacifique » et ceux de l'Afrique.

En effet, en 2024, il ressort que 67,9% des exportations du Niger sont destinées aux pays de l'Asie et l'africains 31,5%.

En matière d'importation, 51,7% des importations du Niger sont originaires de la région d'Asie en 2024 et les pays de l'Afrique fournissent 27,0% des importations du pays et l'Europe avec 14,6%. Ces trois (3) continents fournissent 93,3% du total des importations du Niger.

Tableau 9: Répartition des échanges commerciaux du Niger selon les régions géographiques du monde (%)

Zone économique	Exportation					Importation				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique	50,2	63,7	52,7	38,3	31,5	16,7	20,4	15,9	13,3	27,0
Amérique	9,9	5,5	6,6	0,0	0,2	12,7	9,9	4,9	3,2	4,7
Asie	15,3	7,9	14,4	17,3	67,9	37,3	41,7	47,2	51,2	51,7
Europe	24,4	22,7	26,2	44,3	0,3	31,3	26,0	30,6	31,0	14,6
Océanie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Autres Pays	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	1,8	1,9	1,4	1,3	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source :

3.1.3.2 Principaux produits échangés hors UEMOA

Le principal produit d'exportation du Niger en dehors de l'espace UEMOA en 2023 était l'Or avec 24,4% du total des exportations mais en 2024 c'est les produits pétroliers qui dominent les exportations du Niger avec 79,8% de l'ensemble des exportations du Niger.

En 2024, les exportations concernent principalement les huiles brutes de pétrole (79,8%), les hydrocarbures (10,8%), les parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08 (2,0%) et Animaux vivants de l'espèce bovine (0,9%).

En 2023, les exportations concernent principalement l'or (24,2%), les oignons (6,9%), les légumes (2,6%) et les hydrocarbures (1,4%).

Sur les quatre précédentes années, les hydrocarbures étaient le premier produit d'exportation du Niger avec (14,2%) en 2020, (16,0%) en 2021, (24,4%) en 2022 et (24,2%) en 2023.

Tableau 10 : Principaux produits du Niger exportés hors de l'espace UEMOA (%) [10 principaux produits] en 2024

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2020-2024
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.	0,0	0,0	0,0	0,0	79,8	79,8	16,0
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 7 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	1,6	4,4	9,4	1,4	10,8	27,5	5,5
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08.	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	0,4
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine.	2,8	6,1	2,2	1,3	0,9	13,3	2,7
2523	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits « clinkers »), même colorés.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,8	0,2
8429	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08.	0,0	0,4	0,9	0,7	0,6	2,6	0,5
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré.	10,0	18,5	8,5	6,9	0,5	44,4	8,9
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre.	14,3	16,0	24,4	24,2	0,5	79,3	15,9
0713	Légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés.	1,0	2,3	1,7	2,6	0,5	8,1	1,6
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	2,9	1,7	1,7	0,8	0,4	7,5	1,5
	Autres produits	67,4	50,5	51,3	62,1	3,3	234,6	46,9
	Total Hors UEMOA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

Source : INS NIGER

Le principal produit d'importation du Niger en dehors de l'espace UEMOA était le riz avec 9,8% du total des importations en 2023 et 17,2% en 2024. En 2024, les importations concernent principalement le riz (17,2%), les hydrocarbures (6,5%), les médicaments (6,2%) et les huiles de palme (4,0%). Pour rappel, en 2023, les importations concernent principalement le riz (9,8%), les hydrocarbures (3,3%), les médicaments (2,2%) et les huiles de palme (2,2%). Sur les quatre précédentes années, le riz domine les produits d'importation du Niger avec (13,3%) en 2020, (17,4%) en 2021, (14,4%) en 2022 et (9,8%) en 2023.

Tableau 11 : Principaux produits du Niger importés en dehors l'espace UEMOA (%) en 2024

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2016-2020
1006	Riz.	13,3	17,4	14,4	9,8	17,2	72,2	14,4
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 7 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base	1,9	2,0	2,2	3,3	6,5	16,0	3,2
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des	3,9	3,4	2,1	2,2	6,2	17,8	3,6

Code SH4	Libellé du produit	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulatif	Moyenne 2016-2020
	n°s 3.2, 3.5 ou 3.6) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés ...							
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.	3,5	3,6	1,9	2,2	4,0	15,2	3,0
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.4.	0,7	0,5	0,7	0,1	3,7	5,7	1,1
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs.	1,3	2,7	1,6	1,2	2,9	9,8	2,0
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique ; vaccins, toxines, cultures de microbes	6,0	2,0	1,0	0,7	2,6	12,3	2,5
1901	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculs ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 4 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni compr.....	1,4	1,8	1,1	1,0	2,5	7,8	1,6
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	0,0	0,4	1,5	1,5	2,3	5,7	1,1
2716	Energie électrique. (Position facultative)	1,7	2,2	1,8	1,3	2,2	9,3	1,9
	Autres produits	66,2	64,0	71,6	76,7	49,7	328,2	65,6
	Total Hors UEMOA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

Source : INS NIGER

En ce qui concerne la nature du produit, les échanges extracommunautaires du Niger sont principalement dominés par les produits des industries extractives (pétrole, uranium et or en particulier) les produits manufacturés et les produits agricoles. En effet, les exportations des produits des industries extractives représentent 91,1% de la valeur totale des exportations du Niger en 2024 contre 37,7% en 2023. Quant aux importations, les produits manufacturés sont dominants en 2024 et représentent 47,8% de la valeur totale contre 53,4% en 2023.

Tableau 12 : Principaux produits exportés/importés en extracommunautaires selon le type de produits sur la période 2020-2024

Nature du produit	Exportations					Importations				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Produits agricoles	22,2	31,2	18,4	13,2	3,3	28,2	31,9	24,8	18,5	37,2
Produits des industries extractives	51,9	38,1	50,4	37,7	91,1	4,5	5,0	6,9	6,1	14,5
Produits manufacturés	26,0	20,2	31,0	37,8	5,6	59,9	50,4	59,3	53,4	47,8
Autres produits	0,0	10,5	0,2	11,2	0,0	7,4	12,6	9,0	22,0	0,5
Total Hors UEMOA	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INS NIGER

3.1.4 Echanges commerciaux sur les filières prioritaires

En ce qui concerne les produits des filières prioritaires de l'UEMOA (maïs, riz, bétail, viande, aviculture, coton) les échanges commerciaux du Niger avec les pays de l'UEMOA s'avèrent très faibles. En effet, en 2024, le Niger en a exporté pour 0,03 milliard (uniquement du bétail) et importé 4,6 milliards pour le maïs.

Tableau 13: Importations et exportations intracommunautaires des filières prioritaires en milliards FCFA

Filière prioritaire	Exportations en milliards FCFA					Importations en milliards FCFA				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Maïs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	1,3	0,6	1,1	4,6
Riz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Viande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bétail	1,2	0,6	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aviculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : INS NIGER

Quant à la quantité, les exportations du Niger de produits des filières prioritaires vers les pays de l'UEMOA en 2024 portent seulement sur les animaux avec 29,5 tonnes. Par contre en 2023 les exportations portent sur le maïs 45,0 tonnes, le riz 50,0 tonnes et le animaux 88,9 tonnes.

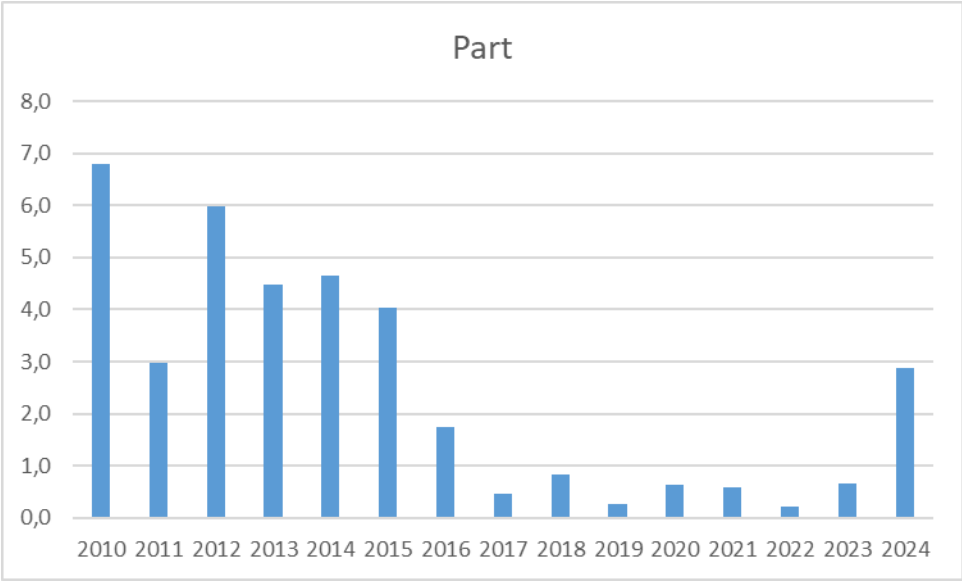
Cependant, les importations portent essentiellement sur le maïs en 2024 avec 88 807,6 tonnes contre 19 037,8 tonnes en 2023.

Tableau 14: Importations et exportations intracommunautaires des filières prioritaires en tonnes

Filière prioritaire	Exportations					Importations				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Maïs (tonnes)	0,0	0,0	0,0	45,0	0,0	5526,5	51381,6	19846,4	19037,8	80807,6
Riz (tonnes)	119,2	0,0	0,0	50,0	0,0	18,5	0,0	2,2	3,3	0,0
Coton (tonnes)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	15,5	0,1	0,0
Viande (tonnes)	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bétail (Nombre de milliers de têtes)	1041,8	383,8	76,5	88,9	29,5	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Aviculture (Nombre de milliers de têtes)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	7,3

Source : INS NIGER (Il faut noter que toutes les données sont en tonnes)

Figure 3 : Parts des échanges intracommunautaires des filières prioritaires dans les échanges



3.1.5 Autres indicateurs du commerce

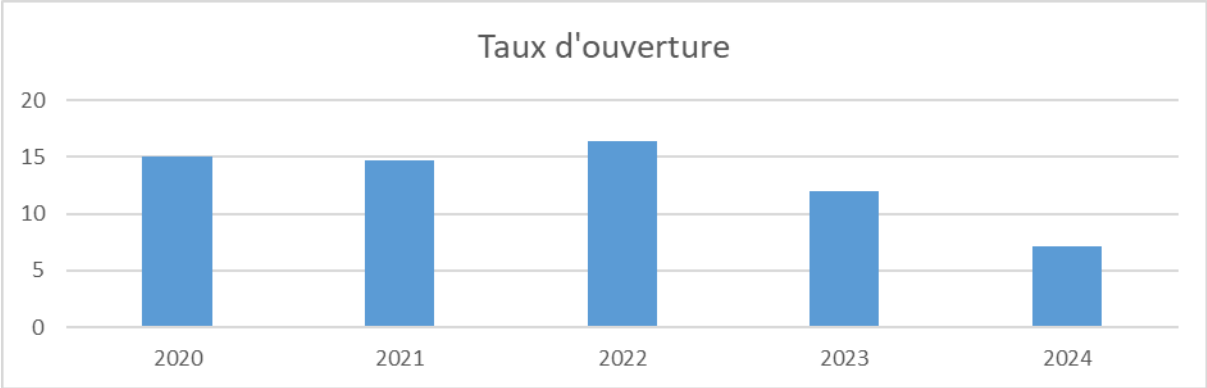
3.1.5.1 Taux de couverture

Figure 4 : Evolution du taux de couverture de 2020 à 2024



3.1.5.2 Taux d'ouverture global

Figure 5 : Evolution du taux d'ouverture de 2020 à 2024



3.1.5.3 Profil commercial du Pays dans le système commercial multilatéral

3.2 Commerce des services

3.2.1 Evolution des échanges commerciaux des services

Tableau 15:Évolution de la balance des services de 2020 à 2024 (Montants en millions de F CFA)

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024
Transport	-384 475	-413 016	-472 139	-435 173	-339 997
Voyage	1 839	7 751	12 950	299	-11 513
Autres services	-108 591	-109 864	-128 477	-164 559	-125 180
Total balance des services	-491 227	-515 129	-587 666	-599 433	-476 690

Source : BCEAO

3.2.2 Développements récents en matière de commerce des services

Il n'y a pas eu de changements sur cet aspect.

4. MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

4.1 Etat de la mise en œuvre des recommandations du dernier rapport

Tableau 16: Etat de mise en œuvre des recommandations 2023

#	Recommandations	Progrès effectué	Évaluation
1	Doter les structures nationales de gestion du Mécanisme d'Alerte sur les Obstacles au Commerce (MAOC) de ressources pour leur fonctionnement efficace et leur pérennisation	En cours de réalisation	La structure fonctionne et des efforts sont faits pour accroître ses ressources.
2	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour la promotion du Consommer Local en lien avec la stratégie régionale	En cours de réalisation	
3	Œuvrer avec les structures nationales de tutelle des sociétés de téléphonie mobile en vue de la réduction des coûts des transactions électroniques (transfert, roaming, connexion internet) ;	En cours de réalisation	Le Niger fournit des efforts pour rendre accessible les transactions électroniques. Des contrats d'extension du réseau de télécommunication sont en cours d'exécution avec deux opérateurs télécom. A terme, la fracture numérique sera considérablement réduite. Le roaming est partiellement opérationnel.

#	Recommandations	Progrès effectué	Évaluation
6	Veiller à la réduction du nombre de postes de contrôle et les perceptions illicites sur les corridors	En cours de réalisation	<i>Des efforts ont été faits, mais compte tenu de la situation sécuritaire dans la région, il y a de plus en plus de nouveaux points de contrôle. Toutefois, les sensibilisations au profit des FDS doivent être poursuivies.</i>
7	Assurer la notification de toutes les mesures qui impactent la politique commerciale de l'Union à la Commission de l'UEMOA	En cours	
8	Supprimer les restrictions au commerce (autorisation spéciale, suspension) sur les produits du cru et les produits originaires.	Non réalisée	
9	Réfléchir sur des leviers de défense, de promotion des exportations et de renforcement des chaînes de valeur régionales pour faire face à la concurrence dans le cadre de la ZLECAf	En cours	
10	Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations en cours de réalisation ou partiellement réalisées du rapport régional 2024	Réalisé	
11	Éliminer toutes les restrictions au commerce (tarifaires et non tarifaires) entre les États membres de l'UEMOA	En cours	<i>A l'instar des autres pays membres, le Niger fait des efforts sur cette question</i>
12	Renforcer la coopération entre les États pour assurer un meilleur contrôle et suivi des Certificats d'Origine	En cours	<i>Les autorités en charge de la délivrance des C.O collaborent parfaitement avec leurs partenaires de la sous région</i>
13	Transmettre à la commission le rapport national 2024 de la surveillance commerciale, au plus tard fin septembre 2024	Réalisé	<i>Transmis en janvier 2025</i>
14	Transmettre à la Commission les rapports financiers de l'utilisation des subventions accordées par la Commission	En cours	<i>Le rapport financier 2024 a été transmis ;</i>
15	Assurer la diffusion du rapport national de la surveillance commerciale	Réalisé	
16	Appuyer par les ressources financières nationales, l'élaboration du rapport national de la surveillance commerciale	Réalisé	
17	Veiller à l'amélioration continue de la qualité des rapports nationaux de la surveillance commerciale et tenir compte des dynamiques nouvelles en matière de politique commerciale (ZLECAf, Facilitation des échanges, Accords commerciaux, etc.)	En cours	<i>-Bien qu'étant suspendu des négociations de la ZLECAf, le Niger continue de renforcer son économie en créant les conditions pour attirer les investissements directs étrangers. Ainsi, depuis quelques temps, plusieurs unités industrielles ont été créées et certaines sont en cours de construction. A cela, il faut noter les efforts internes pour promouvoir la production agricole, développer les capacité de production d'énergie, développer les secteurs miniers et pétrolier, construction, télécommunication...etc.</i> <i>-Par rapport à la facilitation des échanges, des efforts de sensibilisation et formation au profit des acteurs sont organisées.</i>

#	Recommandations	Progrès effectué	Évaluation
18	Taxe de vérification sur les importations (TVI) : 1% de la valeur CAF	Réalisée	Taxe supprimée
19	Redevance Scanner : 5 000 FCFA/voiture à nu 25 000 FCFA/camion chargée	Non réalisée	

Tableau 17:Etat de mise en œuvre des recommandations 2024

RECOMMANDATIONS	ETATS DE MISE EN OEUVRE	COMMENTAIRES
Poursuivre le suivi et la mise en œuvre des recommandations du rapport régional 2023	Réalisée	
Éliminer toutes les restrictions au commerce entre les Etats membres de l'UEMOA pour renforcer le processus d'intégration régionale	En cours	Certaines mesures qui contribuent à la souveraineté économique sont prises dans le cadre de la lutte contre la vie chère ou pour assurer la disponibilité des produits au Niger. Le Niger fournit des efforts pour éliminer les restrictions non nécessaires.
Renforcer la coopération entre les États pour assurer un meilleur contrôle et suivi des certificats d'origine	En cours	La Douane nigérienne coopère avec les services des douanes des pays partenaires en la matière
Transmettre à la Commission le rapport national 2025 de la surveillance commerciale, au plus tard fin septembre 2025	Réalisée	
Transmettre à la Commission les rapports financiers de l'utilisation des subventions accordées par la Commission au titre de l'année 2024 au plus tard 31 décembre 2024	Réalisée	
Transmettre à la Commission dans les meilleurs délais, la fiche des tiers pour l'octroi des subventions de l'année en cours	Réalisée	
Assurer la diffusion du rapport national 2024 de la surveillance commerciale	Réalisée	
S'approprier la plateforme de rapportage uniformisé sur la facilitation des échanges qui pourrait servir de base à l'élaboration du rapport annuel du comité national de facilitation des échanges.	En cours	

4.2 Application du Tarif Extérieur Commun (TEC)

Le TEC appliqué au Niger comprend :

- Une nomenclature tarifaire et statistique basée sur le Système Harmonisé (SH) version 2022 éclatée jusqu'au 10^{ème} chiffre ;
- Une architecture de taxation comprenant le Droit de Douane (DD) ; la Redevance Statistique (RS) ; les Prélèvements Communautaires (PC et PCS) ; la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) et la Taxe

d'ajustement à l'Importation (TAI). La TCP et la TAI font parties des mesures complémentaires de taxation à l'image de la TCI et de la TDP qui ont été en vigueur sous le TEC UEMOA.

- En attendant l'adoption d'un nouveau tarif, le Niger applique le TEC CEDEAO 2022 version SH 2022 en conformité avec la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) de la CEDEAO basé sur le règlement C/REG du 18/12/2016.

Tableau 18: Tableau 18: Conformité dans l'application du TEC

	A/ APPLICATION DU TEC	Conforme
	A1 : Application générale du TEC	
IC1	Exhaustivité des produits (sous-positions tarifaires) dans le TEC en ligne	Oui
IC2	Valeur en douane des marchandises	oui
	A2 : Gestion des droits et taxes à caractère permanent	
IC3	Droit de douane (DD)	oui
IC4	Redevance statistique (RS)	oui
IC5	Prélèvement communautaire de solidarité (PCS)	oui

Source : DGD

4.3 Mise en œuvre des mesures complémentaires de taxation

Les mesures complémentaires de protection autorisées dans l'espace UEMOA jusqu'en 2020 concernent la Taxe Complémentaire de Protection (TCP), la Taxe d'Ajustement aux Importations (TAI) et la Taxe Conjoncturelle à l'Importations (TCI).

Tableau 19 : Etat de l'application du TEC (A3) 2016/2017

	A/ APPLICATION DU TEC	Conforme
	A3 Taxation complémentaire au TEC	
IC6	TCI	R.A.S
IC6	TAI	R.A.S
IC6	TCP	R.A.S

Source : DGD

A ce jour, aucune taxe n'est créée, en ce qui concerne les mesures complémentaires de protection (MCP), la Taxe Complémentaire de Protection (TCP) et la Taxe d'ajustement à l'Importation (TAI).

La TCP et la TAI font parties des mesures complémentaires de taxation à l'image de la TCI et de la TDP qui ont été en vigueur sous le TEC UEMOA. Mais n'ont jamais été mises en œuvre.

4.4 Mise en œuvre des mesures d'accompagnement au TEC

Les mesures d'accompagnement au TEC concernent :

- l'application de la valeur en douane et le règlement des différends en matière de valeur en douane ;
- le processus d'octroi de l'origine communautaire ;
- l'application du Code communautaire des douanes et de ses textes d'application et l'existence d'un code des douanes national distinct du code communautaire ;
- les règles harmonisées en matière d'exonération douanière ;
- l'utilisation des instruments douaniers harmonisés.

Tableau 20 : Etat de l'application du TEC (A4) 2016/2017

A/ APPLICATION DU TEC	Appliqué
A4 Mesures d'accompagnement	
Code communautaire des douanes	Oui
Transit	Oui
Exonérations douanières	Oui
Valeur en douane	Oui
Prohibitions et licences	Oui
Mesures sanitaires et phytosanitaires	Oui
Échanges d'informations entre les administrations douanières	Oui

Source : DGD

Les difficultés relatives à la valeur transactionnelle se rapportent à des factures manifestement erronées encouragées par la complicité des fournisseurs. L'interconnexion avec les douanes de certains pays ainsi que le « fichier valeur » qui donne des valeurs minimales sont des moyens utilisés pour contenir ce fléau. La création de postes d'attachés douaniers qui est déjà consacrée par arrêté ministériel contribuera davantage à juguler ce phénomène.

4.4.1 Le Code des douanes

Le code des douanes n'a pas été modifié depuis son adoption en 2018.

4.4.2 La Valeur en douane/Valeur transactionnelle

Cette question est régie par l'article 19 de la loi 2018-19 du 27 avril 2018 portant code des douanes national ; Aussi l'arrêté n°00090/MEF/SG/DGD du 17 février 2024 portant organisation de la Direction Générale des Douanes et fixant les attributions des différents responsables transfère la gestion de la valeur à la Division des Techniques Douanières (Div.TD) de la Direction de la Réglementation et de la Coopération Douanière (DR/CD).

L'administration des douanes n'a pas de problème avec l'application de la valeur transactionnelle. Les services des douanes utilisent des méthodes de vérification pour s'assurer que la valeur déclarée est conforme à la valeur réelle de la marchandise et peuvent demander des documents supplémentaires ou effectuer des contrôles physiques si nécessaire.

4.4.3 Les prélèvements additionnels au TEC (autres que taxes intérieures)

Six (6) prélèvements additionnels sont pratiqués, à savoir : Taxe pour la vérification des importations (TVI), Redevance Scanner (RSC), Redevance Informatique (RI), fonds de garantie (FG), Redevance GUCE Niger, (RGN), Frais de vente des Chemises Cartonnées (FVC).

Tableau 21: Prélèvements additionnels au TEC

AN	Droits	TVI	RSC	RI	FG	FVC	RGN
2020	277,64	7,24	2,61	1,12	2,86	0,44	0,00
2021	290,78	8,06	2,97	1,22	2,97	0,48	0,00
2022	311,00	9,20	3,29	1,23	3,43	0,50	1,01
2023	220,79	5,95	2,38	0,95	2,41	0,35	1,96
2024	182,95	0,22	1,68	0,89	1,28	0,27	1,97
Total	1 283,15	30,67	12,94	5,42	12,95	2,04	4,94
Ratio	1,00	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00

Source : DGD

NB : la TVI a été supprimée au cours de l'année 2024.

4.4.4 Règlement des différends

Une Commission Nationale d'expertise et de conciliation douanière est en charge du règlement des différends (articles 370 à 379 du Code des Douanes National).

4.4.5 Programme de vérification des importations (PVI)

Depuis la rupture du contrat entre le Gouvernement et COTECNA, ce service n'est plus exercé par une société d'inspection internationale.

4.4.6 Règles en matière d'exonérations douanières

Ces règles sont régies par l'Arrêté N° 0458 MF/DGD/DRRI du 11 novembre 2020 fixant les conditions d'admission en franchises.

Les exonérations sont à 131,829 milliards de francs en 2024 après 374,652 milliards en 2023 soit une diminution de 64,81%. Elles *représentent 36,03% des recettes totales liquidées et sont* largement tirées par la TVA avec 66,208 milliards de F CFA représentant 50,22% des recettes exonérées et le droit de douane avec 33,747 milliards de francs CFA soit 25,60% du montant total exonéré.

4.5 Mise en œuvre du régime préférentiel de la libre circulation des marchandises

4.5.1 Conformité de l'application des règles

La mise en place au Niger de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC) est intervenue le 1^{er} juillet 1996.

La procédure d'agrément des produits industriels agréés à la TPC est conforme aux dispositions communautaires. Les demandes de reconnaissance communautaires de l'origine sont examinées par la Direction en charge de l'industrie (Autorité compétente) et la Direction Générale des Douanes sans qu'il ne soit mis en place de manière formelle. Cependant, il arrive parfois que le Comité National d'Agrément (CNA) statue sur les dossiers de demande d'agrément à ladite Taxe. Ce Comité est composé de la Direction Générale de l'Industrie, présidente dudit Comité (MC/I) et des représentants de la Direction Générale des Douanes (Ministère de l'Economie et des Finances, de la Direction du Commerce Extérieur et du Partenariat Economique (Ministère du Commerce et de l'Industrie), de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Ministère en charge des Affaires Etrangères.

4.5.2 Gestion des certificats d'origine

Pour faire bénéficier un produit industriel de l'origine communautaire, la Direction en charge de l'Industrie met à la disposition de l'entreprise productrice requérante un dossier type de demande d'agrément. Cette demande dument remplie est soumise au Directeur en charge de l'industrie. A l'issue de l'examen du dossier d'agrément par ladite direction et après avis conforme de la Direction Générale des Douanes ou éventuellement par le CNA, le Directeur en charge de l'Industrie délivre une décision qui sera transmise à la Commission de l'UEMOA pour vérification et notification aux États membres. Le demandeur obtient alors un agrément pour son entreprise et son produit industriel.

Au Niger, pour procéder à l'exportation des produits agréés à la TPC, l'établissement du certificat d'origine (C.O) commence par le remplissage du feuillet vert par la Chambre du Commerce et d'Industrie (CCIN). Le feuillet dument rempli est soumis à l'Autorité compétente (Direction en charge de l'industrie) pour vérification des informations portées sur ledit feuillet et signature (avec apposition du cachet). Le C.O accompagne alors les

produits industriels au poste frontalier pour être contresigné par les Autorités douanières après une contre-expertise sur les renseignements portés sur le C.O, lors du traitement de la déclaration d'exportation des produits concernés.

Pour l'instant, au Niger, l'émission du C.O n'est pas dématérialisée donc non prise en compte dans la plateforme web du Guichet Unique du Commerce Extérieur GUCE à travers laquelle le secteur privé de soumet des demandes. Toutefois, dans un avenir proche, l'émission du C.O sera intégrée dans cette plateforme. Il faut aussi noter que la direction en charge de l'industrie ne recouvre pas des redevances en relation avec le C.O.

4.5.3 Utilisation d'instruments douaniers, procédures douanières et interconnexion

La Direction Générale des Douanes utilise comme outils de dédouanement informatisé SydoniaWorld de la CNUCED sur l'ensemble des unités douanières interconnectées au serveur central logé au siège de la DGD.

La Douane nigérienne est également interconnectée aux autres administrations sœurs de la sous-région (Bénin, Togo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali).

La douane utilise également le paiement électronique des droits et taxes liquidées à partir des guichets de la banque (SONIBANK pour le moment) et des terminaux de paiement électronique (TPE) SydoniaWorld est aussi interfacée avec le système d'information SISIC de la DGI. Mais depuis les événements du 26 juillet 2023 et les sanctions qui ont suivi,

le paiement électronique a été suspendu et les échanges d'informations avec certains pays de la CEDEAO tel que le Bénin et la côte d'Ivoire ont été suspendus.

4.6 Documents exigés dans la procédure des échanges commerciaux

4.6.1 Documents exigés à l'importation

Aux termes de l'arrêté N°088/MC/PSP/MT/MF du 17 décembre 2014 portant sur les documents exigibles à l'importation et à l'exportation des marchandises, les documents exigés à l'importation sont :

- La facture commerciale ;
- Le bordereau de suivi du trafic routier (BSTR) ou le bordereau de suivi des cargaisons (BSC) ;
- Le T1 (Transit électronique) ou le carnet de transit routier (CTR) ;
- La fiche d'enregistrement statistique ;
- L'acquit à caution (déclaration en détail du pays d'exportation) ;
- Le certificat d'origine.

A ces documents s'ajoutent ceux qui sont exigibles en fonction de la marchandise. Ce sont :

- Une autorisation du Ministère de la Santé Publique pour les médicaments et les appareils médico-chirurgicaux ;
- Certificat phytosanitaire pour les aliments ;
- Une autorisation du Ministère en charge de l'Environnement pour les produits des espèces de la faune et de la flore sauvage ;
- Une autorisation du Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pour certains matériels de communication (talkie-walkie, etc.) ;
- Une autorisation du Ministère en charge des Mines pour les dynamites, cordeaux détonants et explosifs.

4.6.2 Documents exigés à l'exportation

Pour ce qui est de l'exportation, les documents exigibles sont :

- La facture commerciale ;
- La déclaration en détail ;
- La fiche d'enregistrement statistique ;
- Le certificat d'origine (pour les produits industriels) ;
- Le Bon d'Enlèvement et de Commercialisation en ce qui concerne les produits agro sylvo- pastoraux
- Les autorisations spéciales d'exportation de certains produits.

4.7 Application des textes communautaires relatifs aux échanges des services et au droit d'établissement

Les textes communautaires relatifs au commerce des services et au droit d'établissement sont bien respectés au Niger.

4.8 Fiscalité intérieure perçue au cordon douanier

4.8.1 Taxe sur la Valeur Ajoutée

Tableau 22: Recettes de la TVA de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
TVA	92 255 829 821	100 699 894 951	108 122 783 829	72 617 670 150	66 961 888 245

Source : DGD

4.8.2 Droits d'Accises

Tableau 23: Droits d'accises de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
ADA	10 409 522 332	10 067 905 064	8 732 487 921	8 488 151 418	8 017 205 055
TTC	14 026 034 743	16 963 242 594	18 455 676 400	872 836 505	6 556 511 633
DABA	1 472 888 592	1 604 016 562	1 335 401 221	746 228 610	691 724 932

Source : DGD

4.8.3 Taxe Unique Spécifique sur les Produits Pétroliers (TSUPP)

Tableau 24: TSUPP de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
TFR	1 267 683	2 288 729	256 725		-

Source : DGD

4.8.4 Autres fiscalités intérieures perçues au cordon douanier

Tableau 25: Autres fiscalités intérieures perçues au cordon douanier de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
ISB	11 056 860 591	11 988 838 665	13 402 942 204	9 579 507 471	7 491 810 188
PIF				951 753 098	1 187 155 930
TSC				77 763 840	

Source : DGD

4.9 Mesures restrictives au commerce

Les principales mesures prises en 2023 et 2024 sont toujours en vigueur. Il s'agit, entre autres, de :

- L'arrêté N°0073 MC//SG/DGC/DCE/DL du 25 septembre 2023 portant interdiction d'exportation du gaz domestique (GPL) au Niger.

- L'arrêté n°0055/MC/SG/DGC/DCI/LCVC du 21 juillet 2023 portant interdiction d'exportation du Riz et du Mil. Ce texte a été modifié par l'Arrêté n°0054/MCI/SG/DGC/DCI/LCVC du 26 juin 2024 portant interdiction de l'exportation du Riz paddy, du Riz blanchi, du Mil et du Sorgho puis par l' Arrêté n°0103/MCI/SG/DGC/DCI/LCVC du 02 octobre 2024 et enfin l' Arrêté n°104/MCI/SG/DGC/DCI/LCVC du 16 octobre 2024 portant interdiction de l'exportation du riz paddy, du riz blanchi, du Mil, du Sorgho, du Niébé et du Maï.
- L'Arrêté N° 143/MC//SG/DGC/DCE/PE du 21 novembre 2024 portant interdiction d'exportation de la ferraille, modifié et complété par arrêté N°023 /MC//SG/DGC/DCE/PE du 23 mars 2025. L'arrêté a été pris pour garantir la disponibilité de la ferraille utilisée comme matière première par les sociétés productrices de fer à béton installées au Niger.

4.10 Mesures sanitaires et phytosanitaires

Le Niger applique tous les textes régionaux et internationaux en la matière.

4.11 Etat de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges

4.11.1 Mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges

La mise en œuvre des mesures de la catégorie C de l'Accord sur la Facilitation des Échanges au Niger présente une progression différenciée selon les articles, avec certaines initiatives déjà opérationnelles et d'autres nécessitant des partenariats stratégiques et un financement ciblé.

➤ Publication des réglementations commerciales

Concernant la publication des réglementations commerciales, des avancées significatives ont été réalisées dès 2018 avec l'appui du projet DANIDA. Toutes les réglementations ont été collectées, mises sur supports USB et distribuées aux acteurs concernés. Ces efforts constituent une base solide, mais la mise à jour continue des documents demeure indispensable pour garantir leur pertinence et leur conformité aux évolutions légales et réglementaires.

Sur le plan de la **diffusion de l'information via Internet**, un portail commercial a été développé avec l'appui du PACEGEF et le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce portail, opérationnel à l'adresse <http://infoniger.commerce.gouv.ne>, permet aux acteurs économiques d'accéder aux informations nécessaires pour leurs activités d'import-export, renforçant ainsi la transparence et l'efficacité des échanges commerciaux.

➤ Le Guichet Unique Électronique, développé dans le cadre d'un partenariat public-privé entre l'État du Niger et la société Webb Fontaine International, est désormais opérationnel à l'adresse guce.niger.ne. Il constitue un instrument clé pour la simplification et l'accélération des formalités commerciales et douanières.

Pour un grand nombre de mesures, notamment les points d'information, les procédures d'essai, le traitement avant arrivée, le paiement électronique, le contrôle après dédouanement, l'établissement et la publication des temps moyens pour la mainlevée, les mesures de facilitation pour les opérateurs agréés, les envois accélérés, la coopération aux frontières, l'utilisation des normes internationales, la liberté de transit et la coopération douanière, la mise en œuvre reste à initier.

- La **gestion des risques**, quant à elle, bénéficie déjà d'une assistance technique en cours via le Mécanisme de l'OMC pour l'Accord sur la Facilitation des Échanges (TFAF). Cette initiative démontre l'engagement des partenaires internationaux et constitue un exemple de collaboration réussie pour renforcer la capacité institutionnelle et opérationnelle du Niger dans la facilitation des échanges.

Le Niger dispose d'avancées tangibles sur certaines mesures structurantes, telles que la publication des réglementations, la diffusion d'informations en ligne et le Guichet Unique Électronique. Cependant, la majorité des mesures de la catégorie C restent tributaires de partenariats et de financements ciblés pour atteindre leur pleine fonctionnalité. Un suivi régulier, la mobilisation de partenaires techniques et financiers et le renforcement des capacités institutionnelles sont essentiels pour garantir la pérennité des initiatives et maximiser l'impact sur la facilitation des échanges et le développement économique national.

Certaines mesures de la catégorie B présentent également un état d'avancement contrasté, révélant des besoins spécifiques d'appui technique et organisationnel.

- **Inspection avant expédition**

La douane indique être déjà engagée dans ce domaine et affirme que cette mesure est effectivement prise en compte dans ses procédures actuelles. Toutefois, la formalisation complète et la documentation des pratiques peuvent nécessiter un renforcement pour aligner pleinement le dispositif avec les exigences de l'AFE.

- **Recours aux courtiers en douane**

La mise en œuvre de cette mesure requiert d'abord une évaluation approfondie du dispositif national de courtage. Cette évaluation permettra de déterminer les écarts éventuels, les capacités existantes et les ajustements réglementaires ou opérationnels nécessaires avant toute mise en conformité.

- **Disciplines concernant les pénalités**

La douane confirme que le cadre juridique en vigueur, notamment le Code des douanes, est conforme aux disciplines prévues par l'AFE. Les règles relatives aux pénalités sont donc considérées comme étant déjà en cohérence avec les exigences internationales.

- **Acceptation de copies**

Sur cette mesure, la douane indique ne pas être prête. L'acceptation systématique de copies, en lieu et place d'originaux, implique des ajustements techniques, organisationnels et parfois juridiques, afin de garantir la fiabilité des documents et la maîtrise des risques. La mise en œuvre nécessitera un accompagnement spécifique et des investissements ciblés.

4.12 Libre circulation des personnes

La circulation des personnes au Niger est libre pour celles qui sont en possession de leurs documents de voyage valides. Toutefois, compte tenu de la situation sécuritaire dans la sous-région, le contrôle d'identité est renforcé.

4.13 Concurrence (Etat des activités de régulation du marché)

Les principales activités menées dans le cadre de la régulation de la concurrence au Niger sont :

- contrôle de conformité des activités ;

- sensibilisation des acteurs du secteur privé sur les textes de la concurrence.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS COMMERCIAUX

5.1 Mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges

L'accord de la facilitation des échanges a été ratifié par le Niger par lettre N°028/PRN du 22 juillet 2015 portant ratification de l'accord sur la facilitation des échanges.

Pour se conformer à l'article 23.2, un Comité National de Facilitation des Échanges (CNFE) a été mis en place. Une série de textes a été prise dont le plus récent est l'arrêté conjoint N°105 MC/PSP/MF du 21 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté conjoint N°069/MC/PSP/MF du 22 décembre 2016 portant création attributions composition et fonctionnement du comité national de facilitation des échanges (CNFE).

Le Comité National de Facilitation des Echanges (CNFE) poursuit les activités relatives à la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC). A cet effet, des activités de renforcement de capacités des membres du CNFE sont régulièrement organisées avec comme objectif de pouvoir disposer d'une part d'une masse critique de cadres et décideurs susceptibles de conduire la mise en œuvre de l'AFE et d'autre part satisfaire aux obligations du Niger en la matière. Le CNFE coordonne aussi la mise en œuvre de l'Accord effectuée par les structures concernées, il est appuyé par un Secrétariat Permanent relevant de la Direction du Commerce Extérieur et du Partenariat Économique du Ministère en charge du Commerce.

5.2 Mise en œuvre de l'APEI

Le Niger n'est pas concerné par l'APEI.

5.3 Mise en œuvre de la ZLECAF

L'Accord de la ZLECAf fut ratifié par le Niger par la Loi 2018-30 du 16 mai 2018.

Par lettre n°0011/PRN du 28 mai 2018, le Niger notifiait son acception à la Commission de l'Union Africaine.

Pour assurer une mise en œuvre inclusive au niveau national, le Niger s'est doté d'une stratégie nationale ZLECAf adoptée le 18 mai 2023. Il faut, aussi, noter l'adoption de plusieurs textes.

Le Niger, à l'instar de tous les pays de l'Union Africaine a participé à tout le processus de négociation de la ZLECAf.

Il faut noter que depuis les événements du 26 juillet 2023, la participation du Niger aux activités de l'Union Africaine, y compris celles relatives à la ZLECAf a été suspendue. Toutefois, la ZLECAf est prise en compte dans les lignes directrices définies par les autorités. Aussi, plusieurs activités de sensibilisation et de formation des acteurs ont été organisées ou programmées.

Dans le cadre du renforcement des capacités d'offre exportable, plusieurs initiatives ont été entreprises par le Gouvernement, notamment dans la promotion des investissements dans les secteurs agricoles, miniers, pétroliers et industriel, la promotion de la consommation des produits locaux, etc.

5.4 Développement du commerce électronique

Le processus d'élaboration de la stratégie Nationale de Commerce électronique est en cours.

5.5 Échanges commerciaux entrant dans le cadre d'autres accords commerciaux

La Chine accorde des préférences dans le cadre de la mise en œuvre du Système Généralisé de Préférences (SGP)

5.5.1 Chine

Tableau 26: Evolution des échanges avec la Chine de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
EXPORT	0,23	0,37	0,89	2,97	50,81
IMPORT	695,56	733,78	1 684,44	1 730,39	417,56

Source : INS

5.5.2 Maroc

Tableau 27: Evolution des échanges avec le Maroc de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
EXPORT	0,28	0,32	1,90	3,05	1,31
IMPORT	30,08	27,86	29,00	23,14	8,79

Source : INS

5.5.3 Inde

Tableau 28: Evolution des échanges avec l'Inde de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
EXPORT	0,03	0,01	6,83		0,00
IMPORT	169,99	306,72	518,49	484,29	118,55

Source : INS

6. IMPACT FISCAL

6.1 Impact global sur les recettes publiques

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'impact des recettes fiscales sur la période allant de 2019 à 2024.

Tableau 29 : Evolution de l'impact des recettes publiques de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fiscales rapportées au PIB nominal (%)	10,4%	9,6%	10,1%	9,5%	8,1%	7,0%
Impôts et taxes sur commerce extérieur rapportées au PIB nominal (%)	2,8%	2,7%	2,7%	2,4%	1,7%	1,2%

Source : MEF/DGI/DEP/SF

Rapportées au PIB, les recettes fiscales ont affiché une évolution irrégulière sur la période 2019-2024, passant de 10,04 % en 2019 à 7,0 % en 2024. Ce recul s'explique principalement par les effets des sanctions économiques et financières imposées par les organisations communautaires sous-régionales, ainsi que par le gel

important des financements extérieurs. S'y ajoutent la forte prévalence de l'économie informelle, la vulnérabilité aux chocs climatiques, les tensions sécuritaires

En ce qui concerne les impôts et taxes sur le commerce intérieur, la tendance est également à la baisse : ils sont passés de 2,8 % du PIB en 2019 à 1,2 % en 2024, soit une moyenne annuelle de 2,2 % sur la période considérée. Ce repli est essentiellement lié à la fermeture des frontières consécutive aux événements du 26 juillet 2023.

Il convient enfin de souligner que les deux indicateurs (recettes fiscales rapportées au PIB nominal et impôts et taxes sur le commerce extérieur rapportés au PIB nominal) demeurent inférieurs aux objectifs de surveillance multilatérale de l'UEMOA fixés (respectivement 20% et 7%).

6.2 Impôts et taxes perçus au cordon douanier sur recettes fiscales totales avec une norme <= 45%

Le tableau 34 ci-après présente la situation des impôts et taxes perçus au cordon douanier rapporté au PIB.

Tableau 34 : Impôts et taxes perçus au cordon douanier sur recettes fiscales totales

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part des recettes douanières sur le recettes fiscales (%)	26,7%	28,3%	26,7%	25,4%	20,6%	17,2%

Source : MEF/DGI/DEP/SF

En moyenne, les impôts et taxes sur le commerce extérieur ont représenté 24,1 % des recettes fiscales entre 2019 et 2024. En 2024, cette part est tombée à 17,2 %, soit un niveau nettement inférieur à la norme communautaire fixée à 45 %.

6.3 (DD+RS) /PIB nominal

Tableau 35 : Part des DD et RS par rapport au PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DD+RS/PIB	1,04%	1,17%	1,16%	1,09%	0,80%	0,58%

Source : MEF/ DGI /DEP/SF

Le poids de droit de douanes et des redevances statistiques par rapport au PIB a fortement reculé entre 2019 et 2024, passant de 1,04 % en 2019 à 0,58 % en 2024, pour une moyenne de 0,97 % sur la période. Ce repli s'explique principalement par le ralentissement de l'activité économique et la fermeture des frontières notamment avec le Benin.

6.4 (DD+RS) /recettes fiscales

Le tableau ci-après illustre la contribution des droits de douane et des redevances statistiques aux recettes fiscales sur la période 2019-2024.

Tableau 36 : Part des DD et RS par rapport au RF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DD+RS/RF	10,01%	12,18%	11,57%	11,51%	9,80%	8,26%

Source : MEF/DGI /DEP/SF

Entre 2019 et 2024, les droits de douane et les redevances statistiques ont représenté en moyenne 10,55 % des recettes fiscales. En 2024, leur part s'établissait à 8,3 % contre 9,8 % en 2023, soit un recul de 1,5 point de pourcentage.

6.5 Impact sur les recettes de taxation indirecte interne

6.5.1 Recettes fiscales intérieures sur recettes sur commerce extérieur avec une norme $\geq 1,5\%$

Le tableau suivant présente la situation de ratio recettes fiscales intérieures par rapport aux recettes sur le commerce extérieur pour la période allant de 2019 à 2024.

Tableau 37 : Part des DD et RS par rapport au PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes fiscales intérieures/recettes commerce extérieur	2,8	2,5	2,7	2,9	3,9	4,8

Source : DGI

En 2024, le ratio des recettes fiscales intérieures aux recettes issues du commerce extérieur s'élève à 4,8, contre 3,9 en 2023. Sur la période 2019-2024, ce ratio affiche une moyenne de 3,3, soit un niveau largement supérieur à la norme communautaire fixée à 1,5.

6.5.2 (TVA + Accises) / PIB nominal

Le tableau 37 présente la part des taxes de consommation dans la pression fiscale

Tableau 37 : Tableau 30:Part de TVA+ Accises par rapport au PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVA + Accises /PIB	3,83%	3,21%	3,53%	3,33%	2,43%	1,94%

Source : MEF/DGI /DEP/SF

Le ratio des taxes sur la consommation rapportée au PIB est passé de 3,83 % en 2023 à 1,94 % en 2024. Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement de l'activité économique et la persistance de la fraude fiscale.

6.5.3 (TVA + Accises) / recettes fiscales

Tableau 38 : Tableau 31:Part de TVA+ Accises par rapport au RF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVA+Accises/Recettes Fiscales	36,98%	33,42%	35,15%	35,11%	29,96%	27,89%

Source : MEF/ DGI /DEP/SF

En 2024, les taxes sur la consommation ont représenté 27,89 % des recettes fiscales, contre 29,96 % en 2022, soit une baisse de 6,01 points de pourcentage. Sur la période 2019-2024, cet indicateur a affiché une moyenne annuelle de 33,08 % des recettes fiscales imputable également à fraude fiscale ainsi qu'aux mesures de fermeture de frontières.

6.6 Impact sur la transition fiscale

6.6.1 (TVA + Accises) / (DD+RS)

Tableau 38 : Tableau 32: Part de TVA+ Accises par rapport au RF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TVA+ACCICES/DD+RS	369,5%	274,3%	303,9%	305,1%	305,8%	337,6%

Source : MEF/DGI/DEPSF

Le ratio des taxes sur la consommation rapportée aux taxes perçues au cordon douanier (droits de douane et redevances statistiques) a d'abord enregistré une tendance baissière, passant de 3,7 en 2019 à 2,7 en 2020, avant de connaître un redressement pour atteindre 3,4 en 2024. Sur la période 2019-2024, la moyenne annuelle s'établit à 3,16.

6.6.2 Ensemble de recettes fiscales hors (DD+RS) / ensemble des recettes fiscales

Tableau 38 : Part de TVA+ Accises par rapport au RF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RF hors (DD+RS)/RF (%)	90,0%	87,8%	88,4%	88,5%	90,2%	91,7%

Source : DGI

Sur la période allant de 2019 à 2024, le rapport Recettes fiscales hors taxes perçues au cordon douanier (DD et RS) par rapport aux recettes fiscales globales s'élève en moyenne à 89,4%. En 2024, le niveau de cet indicateur est de 91,7% expliquant la politique d'autarcie pratiquée par le Niger en 2024.

7. Conclusion et recommandations

7.1 Conclusion

L'année 2025 a été une période de mutation profonde pour la politique commerciale du Niger. Face aux chocs externes et internes, le pays a démontré une capacité d'adaptation stratégique notable. La réorientation des priorités vers la souveraineté économique, telle qu'énoncée dans le Programme de la Refondation de la République (PRR) 2025-2029, a catalysé des actions concrètes en faveur de la production et de la promotion du "Made in Niger".

Les données commerciales révèlent un rééquilibrage des échanges, notamment au sein de l'espace UEMOA, où les exportations nigériennes ont progressé significativement, témoignant de la résilience des opérateurs économiques. Simultanément, la poursuite de l'application des instruments communautaires, tout en explorant de nouvelles avenues d'intégration (AES, ZLECAf), souligne l'engagement du Ministère à maintenir un cadre commercial structuré et à diversifier ses partenariats.

L'enjeu majeur pour les années à venir sera de consolider cette nouvelle dynamique en transformant les acquis de la résilience en une croissance durable et inclusive, tout en optimisant l'impact fiscal de la transition pour financer les objectifs du PRR.

7.2 Recommandations

Les recommandations sont structurées pour soutenir la vision de la souveraineté économique et de la diversification des partenaires, conformément aux orientations du PRR et sont axées : (i) au renforcement de la compétitivité et de la Production Locale ; (ii) à l'optimisation des accords commerciaux et des Partenariats ; et (iii) à la consolidation de la Transition Fiscale.

Pour le renforcement de la compétitivité et de la production locale

- Axe Stratégique 3 du PRR : Mettre en place un Fonds de Garantie (FG) spécifique pour les PME/PMI orientées vers la transformation locale, en alignement avec l'objectif de développer des pôles agro-sylvo-pastoraux industriels.
- Normalisation et Certification : Accélérer le renforcement des capacités de l'ANMC (Agence nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification) pour que les produits locaux puissent répondre aux standards techniques requis sur les marchés régionaux (AES) et internationaux (ZLECAf).
- Veille Commerciale : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles du SIMA (Système d'Information sur les Marchés Agricoles) pour fournir des données de marché en temps réel et anticiper les chocs d'approvisionnement et de prix.

Pour l'optimisation des accords commerciaux et des partenariats

- Intégration AES et ZLECAf : poursuivre la vulgarisation de la stratégie nationale d'opérationnalisation de la ZLECAf et Finaliser et publier le cadre commercial de l'AES. Définir une liste d'offres de biens et services prioritaires pour l'accès aux marchés des pays membres, en utilisant notamment la diplomatie économique.
- Simplification des Procédures : Poursuivre les efforts de dématérialisation et d'interconnexion du GUCE (Guichet unique du Commerce Extérieur) avec les systèmes douaniers des nouveaux partenaires commerciaux (pays de l'AES et autres partenaires bilatéraux) pour réduire les coûts et délais de transaction.
- Règlement des Différends : Rendre plus opérationnelle la Commission Nationale d'expertise et de conciliation douanière pour accélérer le traitement des litiges commerciaux et rassurer les investisseurs étrangers.

Pour la consolidation de la transition fiscale

- Augmentation des Recettes Internes : Améliorer la collecte des taxes intérieures (TVA et Droits d'Accises) par la Direction Générale des Impôts (DGI). Cela passe par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'incitation à la formalisation du secteur informel, afin de réduire la dépendance aux recettes perçues au cordon douanier.
- Audit des Exonérations : Mener un audit ciblé et annuel des régimes d'exonérations douanières pour s'assurer qu'elles bénéficient réellement aux secteurs prioritaires (PME/PMI, industries naissantes) et minimiser les pertes de recettes pour l'État.

8. Annexes

Annexe 1 : Évolution des Exportations du Niger sur la période de 2020 à 2024 selon la zone ou le pays de destination en milliards FCFA

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Zone UEMOA	116,8	146,0	79,0	62,2	99,8
CEDEAO hors UEMOA	60,3	109,7	71,4	31,8	22,7
CEDEAO	177,1	255,7	150,4	94,0	122,5
Afrique hors CEDEAO	28,2	21,0	19,6	19,5	70,3
Afrique	205,3	276,7	170,0	113,5	192,8
Union Européenne	93,4	98,6	84,4	131,0	1,6
USA	40,5	24,0	21,4	0,1	1,3
Chine	0,1	0,2	0,4	1,5	50,8

Annexe 2 : Évolution des importations du Niger sur la période de 2020 à 2024 selon la zone ou le pays d'origine en milliards FCFA

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Zone UEMOA	135,2	144,5	102,7	68,2	54,0
CEDEAO hors UEMOA	122,6	170,2	222,3	149,7	134,8
CEDEAO	257,8	314,7	325,0	217,9	188,8
Afrique hors CEDEAO	48,4	55,3	68,7	43,0	57,2
Afrique	306,2	370,0	393,7	260,9	246,1
Union Européenne	558,0	458,7	738,6	596,2	124,6
USA	232,5	179,0	120,5	62,4	43,3
Chine	333,1	318,5	585,9	539,2	188,5